

## 50 - Cession d'une propriété bâtie 4, chemin du Fort Benoît au profit de M. Gérard GARRIGUES

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** La commune est propriétaire d'une maison d'habitation sise 4, chemin du Fort Benoît et cadastrée section CK n° 201 acquise en 2007 en vue de la mise en œuvre de l'emplacement réservé n° 2 inscrit à l'époque au Plan d'Occupation des Sols pour la réalisation du boulevard Est.

Le projet d'aménagement des Vaîtes et le tracé du Tram tels qu'ils sont définis n'impactent plus cette propriété ; aussi il a été décidé de la mettre en vente.

Cette propriété est composée d'une maison d'habitation d'une surface habitable d'environ 100 m<sup>2</sup> édifée sur une parcelle de 1 102 m<sup>2</sup> classée en zone UD1 du PLU. La maison nécessite de lourds travaux de réhabilitation (chauffage, cuvelage du sous-sol) et le terrain d'aisance supporte une servitude d'assainissement au profit de la propriété voisine.

M. Gérard GARRIGUES, domicilié 2 impasse du Fort Benoît à Besançon, s'est porté acquéreur au prix de 224 000 € validé par France Domaine.

Les termes de la transaction sont donc les suivants :

- cession au profit de M. Gérard GARRIGUES de la propriété bâtie cadastrée section CK n° 201 au prix de 224 000 € net vendeur,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ce bien est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B13506.

La recette de 224 000 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2011.*